

Décision

Générale

colonial

Décision n° 51-349-1925 mutation

n° 51-349-1925

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 décembre 1925

Numéro JO

n° 349 du 31/12/1925

Date du numéro

31 décembre 1925

TEXTE INTÉGRAL

31 décembre 143 sont élevés à la 1er classe de leur emploi les agents de 2 classe de la brigade indigène des douanes. A l'ancienneté : Noor Farah Abi Gouled. De la 5° classe à la 4 classe Au choix, Ahmed Egue, De la 6° classe à la 5° classe Au choix : Hersi Hussein, Abdi Mah- moud. Au demi-choix : Abdi Egue: Aouale Huessein.